



Enquête de mise à jour du Registre des entreprises et des établissements

Notice explicative du questionnaire

1. Veuillez corriger, si nécessaire, le nom et l'adresse de correspondance

Les coordonnées imprimées au point 1 correspondent à l'adresse postale de l'entreprise. Il s'agit donc ici du lieu où le courrier doit être acheminé. L'adresse correspondante peut être différente du lieu d'activité de l'entreprise (voir question 2 relative au lieu d'activité).

2. Veuillez corriger, si nécessaire, le nom et l'adresse du lieu d'activité de l'entreprise / association / fondation ou de l'activité indépendante / free-lance

Les coordonnées à vérifier et à corriger concernent l'emplacement effectif de l'entreprise et peuvent donc être différentes de celles de l'adresse postale (voir question 1 relative à l'adresse de correspondance). N'hésitez pas à ajouter toute information complémentaire permettant de faciliter l'identification de votre entreprise. Si vous possédez un restaurant, veuillez par exemple préciser l'enseigne de l'établissement dans le champ « Nom ». Dans le cas où votre entreprise travaille essentiellement chez plusieurs clients et donc à différents emplacements, la localisation considérée est celle du siège principal de l'entreprise.

3. Veuillez saisir les informations principales correspondant au lieu d'activité

Les informations demandées concernent les coordonnées officielles de l'entreprise, à savoir son numéro de téléphone principal, son adresse e-mail et son site internet. Si l'une de ces informations n'est pas disponible, veuillez cocher « Non existant ».

4. Votre entreprise est-elle actuellement active ?

Si l'entreprise a commencé son activité, veuillez cocher la case « Oui » et indiquer le numéro correspondant au mois ainsi que l'année du début de l'activité. Si l'entreprise a cessé son activité ou que l'activité n'a pas commencé, veuillez cocher la case « Non » et choisir la réponse appropriée :

- début de l'activité prévu pour plus tard : si la date du début de l'activité est connue, veuillez indiquer le numéro du mois ainsi que l'année du début de l'activité prévu ;
- arrêt de l'activité : veuillez indiquer le numéro du mois ainsi que l'année de l'arrêt de l'activité ;
- aucune activité n'est prévue : veuillez cocher la case si nécessaire.

Si votre entreprise n'a pas d'activité, vous pouvez directement passer à la question 11.

5a. Veuillez décrire en détail l'activité principale de votre entreprise. Lorsque l'entreprise exerce plusieurs activités, comme par exemple la production, la réparation et la vente, seule l'activité à la plus forte valeur ajoutée ou qui emploie le plus de personnel est à considérer

Veuillez décrire en toutes lettres et le plus précisément possible l'activité exercée. Si plusieurs activités sont exercées, il faut indiquer l'activité principale. L'activité principale est celle qui génère la plus forte valeur ajoutée ou qui occupe le plus de personnel.

5b. Si l'entreprise est active dans le commerce / la vente, veuillez aussi préciser s'il s'agit principalement de commerce de détail ou de gros

Cette question ne concerne que les entreprises dont l'activité principale est le commerce ou la vente.

6. S'agit-il d'une activité saisonnière ?

Les activités saisonnières correspondent à des activités d'entreprises qui sont soumises à des variations de chiffre d'affaires liées à la période de l'année au cours de laquelle elles s'exercent. Les activités saisonnières sont notamment les activités liées au tourisme, à l'agriculture ou à la fabrication de jouets.

Si l'activité est saisonnière, veuillez sélectionner la réponse « Oui » ainsi que les mois correspondant à la période de l'activité saisonnière. Si l'activité n'est pas saisonnière, veuillez choisir la réponse « Non ».

7. Concernant votre entreprise, s'agit-il d'un(e)...?

Veuillez définir l'événement démographique qui est à l'origine de l'apparition de votre entreprise. Il s'agit d'une création lorsqu'aucune autre entreprise n'est impliquée dans sa création et qu'une nouvelle activité est exercée. Cela suppose une nouvelle adresse, une nouvelle activité principale et la création de places de travail. Le changement d'activité, de nom, de forme juridique ou d'emplacement ne signifie pas la création d'une entreprise. De même, le terme de création d'entreprise ne s'applique pas à une entreprise qui succède à une autre en exerçant une activité semblable dans les mêmes locaux (restaurant, garage, etc.).

On parle de réactivation lorsqu'une entreprise redémarre son activité après une pause d'un maximum de deux années civiles. Si l'activité n'est redémarrée qu'à partir de la troisième année suivant l'arrêt de l'activité, on considère qu'il s'agit d'une création d'entreprise.

Si votre entreprise a succédé à une entreprise ayant exercé une activité semblable, veuillez indiquer le nom / adresse de l'entreprise / gérant(e) précédent(e)

Le but de cette question est d'identifier les transferts d'entreprise vers de nouveaux propriétaires exerçant une activité semblable afin d'actualiser le Registre des entreprises et des établissements. C'est le cas lorsque des facteurs de production sont déjà disponibles sur le site avant le début de l'activité. Par facteur de production on entend des équipements, du personnel, des immeubles, des biens fonciers ou des capitaux. Dans les cas de reprise des locaux d'un restaurant par exemple, on notera l'enseigne de l'ancien établissement dans cette rubrique.

8. Votre entreprise exerce-t-elle son activité dans

- un seul établissement : s'il s'agit du seul établissement de l'entreprise
- plusieurs établissements : s'il s'agit du siège, d'une filiale, d'une succursale ou d'un établissement secondaire d'une entreprise comptant plusieurs établissements.

9. Votre entreprise a-t-elle été créée (en dehors des apports financiers) par

- Un/des homme/s
- Une/des femme/s
- Un/des hommes/s et un/des femmes

Veuillez préciser si la création de l'entreprise est l'initiative exclusive d'un/de plusieurs hommes, d'une/de plusieurs femmes ou d'un groupe composé d'au moins un homme et une femme. Cette question permet notamment de mesurer l'activité des femmes en matière d'entrepreneuriat (<https://www.kmu.admin.ch/kmu/fr/home/faits-et-tendances/politique-pme-faits-et-chiffres/chiffres-sur-les-pme/entrepreneuriat---entrepreneurship/femmes.html>).

10. Personnes déclarées à l'AVS occupées dans le lieu d'activité de l'entreprise (y compris patrons, gérants et apprentis / stagiaires)

On compte comme un emploi chaque personne exerçant une activité professionnelle au sein d'une entreprise et dont le revenu est soumis à une cotisation obligatoire versée à l'AVS (assurance-vieillesse et survivants).

Par conséquent :

- toutes les personnes pour lesquelles des cotisations sont obligatoirement versées à l'AVS doivent être annoncées ;
- sont à inclure dans la liste des emplois : les directeurs, gérants, patrons, propriétaires, indépendants, travailleurs à domicile, apprentis/apprenants, stagiaires, collaborateurs familiaux, artistes, ecclésiastiques, les personnes exerçant un mandat public, les personnes rémunérées à la commission ou à la tâche, y compris les collaborateurs occasionnels ou à temps très réduit percevant un revenu déterminant soumis à cotisation obligatoire à l'AVS ;
- une personne peut avoir plusieurs emplois dans des entreprises différentes, mais un seul au sein de la même entreprise.

Le personnel est subdivisé selon le sexe et réparti selon le taux d'occupation dans les catégories suivantes:

- Nombre de collaborateurs à plein temps (90-100 % de la durée de travail normale) ;
- Nombre de collaborateurs à temps partiel I (50-89 % de la durée de travail normale) ;
- Nombre de collaborateurs à temps partiel II (15-49 % de la durée de travail normale) ;
- Nombre de collaborateurs à temps partiel III (1-14% de la durée de travail normale).

NB : les apprentis/apprenants sont à compter comme des emplois à plein temps.

Somme des taux d'occupation (équivalents plein temps)

Les sommes des taux d'occupation correspondent aux équivalents plein temps (EPT) des personnes travaillant dans l'entreprise.

Exemple :

Ci-dessous, la somme obtenue en additionnant un emploi homme à 90%, un emploi femme à 50% et un emploi homme à 25% correspond à une somme des taux d'occupation de 165.

10. Personnes déclarées à l'AVS occupées dans le lieu d'activité de l'entreprise (y compris patrons, gérants et apprentis / stagiaires)

	Hommes		Femmes		Total
- Nombre de collaborateurs à plein temps (90-100%)	<input type="text" value="1"/>	+	<input type="text" value="1"/>	=	<input type="text" value="2"/>
- Nombre de collaborateurs à temps partiel (50-89%)	<input type="text" value="1"/>	+	<input type="text" value="1"/>	=	<input type="text" value="2"/>
- Nombre de collaborateurs à temps partiel (15-49%)	<input type="text" value="1"/>	+	<input type="text" value="1"/>	=	<input type="text" value="2"/>
- Nombre de collaborateurs à temps partiel (1-14%)	<input type="text" value="1"/>	+	<input type="text" value="1"/>	=	<input type="text" value="2"/>
Total des personnes occupées					<input type="text" value="3"/>

Somme des taux d'occupation (équivalents plein temps)

(100% = 100)

Exemple: 40% + 70% = 110

Hommes		Femmes		Total
<input type="text" value="1"/> <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="5"/>	+	<input type="text" value="5"/> <input type="text" value="0"/>	=	<input type="text" value="1"/> <input type="text" value="6"/> <input type="text" value="5"/>

$$90\% + 25\% = 115$$

$$50\% = 50$$

$$115 + 50 = 165$$

Si aucune personne n'est déclarée à l'AVS, veuillez indiquer la/les raison/s

Veuillez décrire en quelques mots dans les cases correspondantes la raison pour laquelle votre entreprise ne compte aucun emploi obligatoirement soumis à l'AVS.

11. Personne à contacter pour des compléments d'information

Veuillez saisir les coordonnées de la personne qui a fourni les renseignements au nom de l'entreprise, association, fondation, activité indépendante ou free-lance.

S'agissant ici du numéro de téléphone et de l'adresse e-mail de la personne ayant rempli le questionnaire d'enquête, ces informations peuvent être différentes des coordonnées d'adresses et de téléphone officielles de l'entreprise (voir question 3).

Les coordonnées sont utilisées uniquement pour nous permettre de vous contacter pour d'éventuels besoins de clarification. Elles ne seront en aucun cas utilisées ou sauvegardées à d'autres fins.